

VILLE DU BLANC-MESNIL
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 FEVRIER 2022
À 18H45
SALLE JOSEPH MIRGON
(Annexe à la convocation du 11 février 2022)

1. Débat d'orientation budgétaire du budget principal de la Ville et des budgets annexes du centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictologies (CSAPA) et du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2022.
2. Rapport sur la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil pour l'année 2021.
3. Avis émis dans le cadre de la procédure d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.
4. Approbation du contrat de relance du logement de l'EPT Paris Terres d'Envol.
5. Conventions particulières de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public.
6. Octroi d'une garantie à première demande aux créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2022.
7. Attribution d'une subvention à l'association Le PLIE du Blanc-Mesnil.
8. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations.
9. Bien sans maître sis 65, rue Anatole France – Modification de la délibération n°2019-07-20 du 4 juillet 2019.
10. Acquisition du lot 3 dans la résidence sise 10-12, avenue Pierre et Marie Curie – Modification de la délibération n°2021-10-10 du 21 octobre 2021.
11. Règlement intérieur du temps de travail et des congés – Modification.
12. Recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de conseiller en accompagnement, parcours professionnels et recrutement (H/F).
13. Recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions d'adjoint au chef du service de la gestion des personnels (H/F).
14. Recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de directeur des affaires scolaires (H/F).
15. Création d'un emploi de médecin généraliste hors filière à temps non complet (H/F).
16. Fonds d'initiative associative (FIA).
17. Fonds de participation des habitants (FPH).
18. Attribution de subventions forfaitaires aux établissements du secondaire pour l'organisation de voyages et sorties pédagogiques au titre de l'année scolaire 2021/2022.
19. Convention de forfait communal avec l'école Charles Péguy de Bobigny.
20. Convention de participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal pour les communes extérieures du canton de Dammartin-en-Goële.
21. Adhésion à la centrale d'achat Régionale.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Blanc-Mesnil,
le 11 février 2022

Jean-Philippe RANQUET,
Maire